

# Règlement de la coupe fribourgeoise agrès de société

## 1. But

- 1.1. Cette coupe est organisée afin de donner la possibilité à des gymnastes qui ne participent pas à des concours complets individuels aux agrès de prendre part tout de même à des concours individuels adaptés à leurs moyens et à leurs objectifs.
- 1.2. L'objectif important est de créer des liens entre les sociétés et entre les gymnastes de ces sociétés. Ces liens doivent être placés sous le signe du Fair-play et de l'amitié caractérisés par l'esprit FSG.

## 2. Participants

- 2.1. Toutes les sociétés de la FFG peuvent inscrire une équipe à cette coupe.

## 3. Principes généraux

- 3.1. Les sociétés se rencontrent sous forme de championnat durant une journée. Le matin, 2 groupes sont formés par tirage au sort, puis les sociétés de chaque groupe s'affrontent entre elles lors de 2 matchs de sélection.
- 3.2. Lors de chaque match, 5 points peuvent être gagnés (ou 4pts si les 2 sociétés renoncent aux BP).
- 3.3. Suite aux 2 matchs, un classement est établi et le premier et le deuxième du groupe sont qualifiés pour la demi-finale de l'après-midi. Ensuite les 2 gagnants des demi-finales se rencontrent lors d'une finale.

## 4. Organisation générale

- 4.1. La coupe est organisée par la Division agrès de la FFG.
- 4.2. Durant l'été, la Division agrès nomme le responsable de la coupe pour l'année à venir.
- 4.3. La coupe se déroule sur une journée entre le mois de novembre et le mois de mars.
- 4.4. Les sociétés qui veulent prendre part à la coupe doivent s'inscrire jusqu'au 5 septembre à la Division agrès de la FFG.
- 4.5. Une séance avec tous les responsables des équipes inscrites est convoquée par le responsable de la coupe dans le courant du mois de septembre. Les responsables des équipes fixent la date, l'heure et le lieu de la rencontre.

## 5. Déroulement de la rencontre

- 5.1. Le responsable de la coupe recherche le nombre suffisant de juges pour cette journée. Il s'occupe d'attribuer l'organisation de la buvette (boissons uniquement) à un groupe de personnes intéressées. Les sociétés doivent chacune mettre à disposition une personne pour afficher les notes. Les frais d'inscriptions couvrent simplement le défraiement des juges ainsi que les coûts de location de la salle.
- 5.2. Le matin de la coupe, un tirage au sort a lieu une heure avant le début des concours. Les sociétés sont réparties en 2 groupes et 2 matchs par sociétés sont programmés (Annexe 1). Le capitaine a ensuite 30 minutes pour composer son équipe et rendre les feuilles de passage de ses 2 matchs de sélection au responsable de la coupe (Annexe 2). Ensuite aucun changement ne sera accepté.
- 5.3. Les rencontres se déroulent sur 2 emplacements. Les gymnastes des deux sociétés se confrontent à chaque agrès en effectuant un exercice individuel. Les agrès sont le sol, les anneaux balançants, le saut, les barres parallèles et la barre fixe. Il est prévu un échauffement général au début de la rencontre ainsi qu'un échauffement de 4 minutes avant chaque engin.

- 5.4. Une société peut présenter au maximum 6 gymnastes par engin.
- 5.5. Lors d'un match, chaque gymnaste ne peut représenter sa société à plus de 2 agrès (exception art. 5.6).
- 5.6. La société qui n'a que 8 gymnastes présents peut faire concourir deux de ses gymnastes à 3 engins. Celle qui a 7 gymnastes ou moins de 7 gymnastes inscrits sur la feuille de concours peut faire concourir trois de ses gymnastes à 3 engins.
- 5.7. Les 3 meilleures notes de la société à l'agrès sont additionnées. La société qui obtient le total le plus élevé marque 1 point. En cas d'égalité, chaque société marque un demi point. Dans une match il y a donc 5 confrontations (une par agrès) et 5 points en jeu (4 si les 2 sociétés ne concourent pas aux BP).

## **6. Exigences et jugement**

- 6.1. Les gymnastes peuvent concourir avec une seule équipe.
- 6.2. Aucune limite d'âge n'est fixée.
- 6.3. Les gymnastes masculins et féminins effectuent des exercices selon les "Directives gymnastique aux agrès individuels gymnastes féminines et masculins 2006". Ils peuvent concourir en catégorie C5, C6, C7 et CD/H.
- 6.4. Durant la rencontre, le gymnaste effectue tous ses exercices dans la même catégorie.

## **7. Classement**

- 7.1. Suite aux 2 matchs de poule, un classement par groupe est effectué. Les 2 premiers de chaque groupe sont alors qualifiés pour les demi-finales de l'après-midi. Le premier du groupe A rencontre le deuxième du groupe B et vice-versa. Ensuite les 2 vainqueurs des demi-finales s'affrontent lors de la finale.
- 7.2. En cas d'égalité de points, c'est la confrontation directe qui fait foi. En cas d'égalité lors de la confrontation directe, c'est la société qui a le total le plus élevé à un engin qui est classée devant.
- 7.3. Le classement paraîtra dans les Fri-Gym.

## **8. Vainqueur de la coupe**

- 8.1. Le vainqueur de la finale est déclaré vainqueur de la coupe fribourgeoise.
- 8.2. La société qui gagne la coupe est chargée d'y inscrire son nom sur la plaquette de la coupe. Cette coupe est remise en jeu l'année suivante. Elle ne peut jamais être gagnée définitivement.
- 8.3. La remise des prix aura lieu lors de la journée de coupe, après la finale.

## **9. Recours**

- 9.1. Tous les litiges sont réglés par le responsable de la coupe.
- 9.2. La société peut recourir contre une décision du responsable de la coupe. Ce recours, adressé au CT de la Division agrès de la FFG dans les 5 jours suivant la journée de la coupe, doit être accompagné d'une finance de Fr. 100.- qui n'est remboursée que si le CT division agrès reconnaît le bien fondé du recours.
- 9.3. La décision du CT Division agrès doit être communiquée dans les meilleurs délais. Elle est sans appel.